

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du 11 avril 2022**

Séance n° 4 de l'année scolaire 2021-22, convoquée le 29 mars 2022

Présidence : Régis BERTHOLET, Proviseur

Nombre de présents : **18 puis 19 et 20** Quorum : 13

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme RAMPON

| <b>Questions traitées :</b> | <b>Nombre de feuillets</b> |
|-----------------------------|----------------------------|
| I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES | 2                          |
| II. AFFAIRES FINANCIERES    | 2                          |
| III. AFFAIRES SCOLAIRES     | 2                          |
| IV. QUESTIONS DIVERSES      | 1                          |

Le Président,

**R. BERTHOLET**



Le secrétaire de séance,

**L. RAMPON**



Conforme aux délibérations

Le quorum étant atteint, la séance commence à 17h55

## I AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### 1. Adoption du compte-rendu du précédent conseil d'administration, le 7 février 2022

Vote :

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 18 | Pour : 18 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|



**Le compte-rendu est adopté.**

**17h55 arrivée de M Fall (19 présents)**

### 2. Modification du règlement intérieur

Après plusieurs échanges en commission permanente, au précédent CA, en conseil pédagogique et en CVL, une modification du règlement intérieur est soumise au vote. Cette modification concerne les modalités de prise en compte des absences répétées ou des fraudes, dans le cadre du contrôle continu en classe de 1<sup>ère</sup> et terminale. Le document a été proposé par le rectorat puis modifié jusqu'à cette dernière version.

Vote :

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 19 | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|



**La modification du règlement intérieur est adoptée.**

**18h arrivée de Mlle Antunes (20 présents)**

### 3. Conventions

**Avenant à la convention Erasmus** : la convention Erasmus était établie à l'origine pour une durée de 3 ans. L'épidémie de Covid a bousculé le calendrier et il a été prévu d'allonger le projet, d'une année supplémentaire. C'est pourquoi un avenant à la convention a été présenté en conseil d'administration au printemps 2021 puis voté. Par contre, l'acte administratif n'a pas été transmis aux services du rectorat. De fait, et sans la signature de cet avenant, les futures actions ne pourront pas être réalisées car l'agence comptable ne pourra pas payer en dehors de cadre conventionnel.

C'est la raison pour laquelle, l'avenant au contrat est de nouveau soumis au vote, afin de régulariser la situation et poursuivre le projet.

Vote :

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 20 | Pour : 20 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|

**Conventions avec le Coleo et l'espace 600** : deux conventions sont aussi soumises au vote et concernent des projets culturels, l'une avec le Coléo pour le prêt de la salle en vue des spectacles de fin d'année (Théâtre et Danse) et l'autre avec l'espace 600, dans le cadre d'un partenariat entre la salle de spectacle et les élèves de l'option Théâtre.

Vote :

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 20 | Pour : 20 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|



**Les conventions avec le Coléo, l'espace 600, ainsi que l'avenant à la convention erasmus sont adoptés.**

#### 4. Adhésion à l'association « Desmaths »

Les professeurs de mathématiques utilisent une plateforme informatique avec leurs élèves et l'accès à la plateforme nécessite une adhésion. Même si cette adhésion est modique (25€ par an), le conseil d'administration doit se prononcer.

Vote :

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 20 | Pour : 20 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|



**L'adhésion à l'association « desmaths » est adoptée.**

#### 5. Gratifications pour les élèves

Le lycée a acheté quelques places de cinéma pour en vue de gratifier les élèves qui se sont particulièrement impliqués dans la vie de l'établissement. C'est notamment le cas des élèves impliqués lors de la soirée portes ouvertes. Les « cadeaux » n'étant pas prévus dans le fonctionnement des lycées, un accord du CA est requis. Souvent, ces questions sont traitées par la maison des lycéens mais cette question n'avait été anticipée et le président de la MDL était absent au moment de la décision.

Vote :

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 20 | Pour : 20 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|



**Le principe d'une gratification aux élèves est adopté.**

#### 6. Seuil d'admission en non-valeur

Comme tous les établissements, le lycée peut avoir des difficultés à recouvrer des créances. Quand il s'agit de famille, un aide au titre du fond social peut-être proposée. Et cas d'abus, les créances peuvent être transmises à l'huissier. Ceci étant, il peut arriver que le coût de recouvrement soit supérieur à la créance. Dans ce cas l'établissement peut l'admettre en non-valeur, c'est-à-dire que la créance est annulée au niveau des comptes, même si la famille reste redevable. La proposition soumise au vote est la suivante : permettre à l'établissement d'admettre en non-valeur certaines créances, si elles sont inférieures à 50€. Cela permettra à la fois d'apurer les comptes pour d'anciennes créances et de faire des économies de frais d'huissier.

Vote :

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 20 | Pour : 20 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|



**Le seuil d'admission en non-valeur à 50€ est adopté.**

## **II AFFAIRES FINANCIERES et COMPTABLES**

### **1. Compte financier 2021**

M Bertholet rappelle que le compte financier a pour objet de faire le bilan comptable de l'année écoulée. Il est notamment intéressant de le comparer au budget prévisionnel voté à l'automne 2020, ainsi qu'aux années précédentes.

Mme Gomez, gestionnaire, puis M Levy, agent comptable, présentent le détail du compte financier et expliquent la situation. Ils rappellent aussi que le compte financier est un document officiel exhaustif, qu'il est consultable par tous et qu'il ne faut pas hésiter à demander des explications.

Cette année, le bilan est fortement négatif, c'est-à-dire que l'écart entre les prévisions et la réalité est très important, au détriment des réserves du lycée.

Plusieurs raisons expliquent ces variations et des explications ont déjà été données lors des 2 conseils d'administration de l'automne.

Au niveau des recettes, l'établissement escomptait une présence normale des élèves à la demi-pension et à l'internat. Du fait de l'hybridation, le lycée a fonctionné à ½ régime de janvier à juin, ce qui a entraîné une baisse des recettes. En vendant moins de repas, le lycée a dépensé moins pour les denrées alimentaires, mais les charges sont restées élevées (contrats, reversement au service général, réparations...). Ainsi, sur l'exercice, on observe près de 170 000€ de recettes en moins.

Au niveau des dépenses, le lycée a vu ses frais de fonctionnement bondir (près de 75 000€), notamment au niveau du gaz et de l'électricité. Ceci s'explique du fait :

- du paiement d'une facture antérieure (environ 63 000€ des années précédentes)
- de l'augmentation des surfaces entretenues (nouveau bâtiment)
- de l'aération maximale du lycée durant l'épidémie.

D'autres dépenses sont aussi apparues, avec les produits de désinfection dont certains auraient aussi dû être payés en 2020 (près de 7000€ d'anciennes factures).

Heureusement des économies ont aussi été réalisées sur les denrées alimentaires, les sorties scolaires... Pour autant, au final, le résultat est de moins 158 626.68€, qui viennent réduire d'autant les fonds de réserve.

Ainsi, sur l'exercice 2020, les fonds de réserve passent de 334 000€, à 183 247€. L'écart est important mais près de la moitié correspond à des dépenses qui auraient dû être imputées l'année précédente.

Le compte financier 2021 est soumis au vote, ainsi que l'affectation des résultats (négatifs en l'occurrence), au service général.

Vote :

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 20 | Pour : 20 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|



**Le compte financier 2021 ainsi que l'affectation des résultats sont adoptés.**

**19h départ de Mlle Puzin (19 présents)**

**2. Décision Budgétaire Modificative (DBM) au budget initial : Prélèvements sur fonds de réserve**

De nouveaux besoins sont apparus par rapport au budget voté à l'automne, ce qui justifie des prélèvements sur fond de réserve pour un montant de 30 000€ :

- Evolution du système d'alarme anti-intrusion : 3500€
- Peinture (logements de fonction et bureaux administratifs) : 16 000€
- Réparations de vitres et portes : 4500€
- Elagage d'un arbre menaçant : 1300€
- Augmentation de la ligne « projets pédagogiques divers » et sorties scolaires : 4500€

Vote :

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 19 | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|



**La DBM est adoptée.**

### III AFFAIRES SCOLAIRES

#### **1. Rentrée 2022 : la marge de manœuvre du lycée**

M Bertholet rappelle que la marge de manœuvre de l'établissement est minime aussi bien au niveau des moyens d'enseignement, que de la pression sur la grille horaire. Cette pression devrait être renforcée par l'arrivée des mathématiques dans le tronc commun à la rentrée... Lors du conseil pédagogique du lundi 4 avril, aucun choix n'a pu être fait et il est à espérer que les moyens suffisent en fin d'année. La question sera probablement abordée au dernier conseil d'administration, en juin. C'est seulement à la fin de la l'année scolaire que nous connaissons la situation et pourrons espérer un ajustement de la dotation.

M Detaeye insiste sur la somme de contraintes qui pèsent (et augmentent) sur l'emploi du temps. Il précise qu'il y a deux enjeux : Que l'enveloppe d'heures nous permette d'assurer tous les enseignements et que cela soit réalisable en termes d'emploi du temps.

Depuis la rentrée de septembre il alerte les enseignants qu'avec une spécialité de plus, une classe de terminale STSS de plus et potentiellement 1.5h de maths en tronc commun en première, cela risque de ne pas passer dans les conditions horaires actuelles d'emploi du temps. Il y a besoin de créneaux supplémentaires pour tout placer.

M Bertholet précise que c'est le souci de nombreux établissements et pas seulement du nôtre.

M Detaeye précise qu'au LGM de Meylan la suppression de certaines options est à l'ordre du jour. Il ira visiter plusieurs établissements au cours de cette fin d'année afin de s'inspirer des solutions trouvées ou envisagées tout en respectant l'esprit de la réforme. Il ira au lycée des eaux claires de Grenoble. De plus, afin de gagner en compétence, deux stages de gestion du logiciel EDT sont prévus. Le premier aura lieu durant les vacances d'avril à Marseille. Le second courant juin à Paris.

Concernant les choix difficiles auxquels le lycée pourrait-être confronté en fin d'année, les professeurs souhaitent que des moyens supplémentaires soient demandés au rectorat. Un courrier est lu par Mme Rajohnson, insistant sur la richesse des options. M Bertholet explique qu'il fera des demandes en fin d'année, une fois que la situation sera éclaircie du fait des choix définitifs de élèves. En attendant, il conseille aux enseignants d'écrire directement à Madame la Rectrice. Les parents souhaitent s'associer à cette démarche de demande de moyens supplémentaires permettant de faire vivre tous les enseignements du lycée.

#### **POUR LE MAINTIEN DES OPTIONS LV3 ET LANGUES ANCIENNES AU LYCEE PIERRE DU TERRAIL DE PONTCHARRA CA DU 11 AVRIL 2022**

Nous, représentants enseignants au CA, tout d'abord, contestons la logique comptable dans laquelle l'Education Nationale semble être enfermée depuis plusieurs années. L'éducation n'a pas et n'a jamais eu vocation à être rentable - du moins pas à court terme- c'est un investissement sur l'avenir.

Nous croyons en une Ecole qui donne toujours une place à chacun.

La récente réforme a eu ce mérite de donner à chaque élève l'opportunité de construire son parcours. Mais voilà, quel message envoyons-nous aux élèves quand

nous fermons une option culturelle : que leur choix, leur parcours, a moins de valeur qu'un autre ? Que parce qu'ils sont peu nombreux à faire ce choix, nous pourrions le mépriser et le supprimer ?

Nos élèves sont motivés et impliqués, preuve en est :

\* en Espagnol LV3 : participation massive aux Portes Ouvertes ; les échanges en Espagne qui existent depuis 20 ans, demandent de leur part de suivre, le temps de leur séjour, une double scolarité (en Espagne et en France), ce qui implique du travail et de la motivation ;

\* en Langues Anciennes : les élèves fournissent chaque année un gros travail pour le concours *Voyage des Mots* ; participation massive aux Portes Ouvertes ; rencontres avec les 3<sup>o</sup> latinistes de Pontcharra (les lundi 4 avril et 2 mai) et ce, pour les élèves de Seconde, en dehors de leurs heures de classe (mais avec l'autorisation de la direction).

Or, à quoi bon leurs efforts, si leurs options doivent fermer ? Encore une fois, quel message leur envoie-t-on ? Que parce qu'ils sont moins nombreux, ils ne comptent pas ?

On parle beaucoup de « bienveillance ». Est-ce bienveillant de remiser ainsi une catégorie d'élèves sur le banc de touche ?

Mais puisque le pragmatisme semble de mise, soyons pragmatiques :

Une option, quelle qu'elle soit, est un plus pour un dossier Parcours Sup'. Et toutes ont leur place et sont adaptées aux élèves qui les choisissent. Mais tout le monde n'a pas une vocation scientifique, artistique ou sportive, si bien que la LVC ou les langues anciennes sont le choix numéro 1 de certains élèves, leur seul choix.

Choix stratégique : possibilité de gagner des points en plus, ou bien de permuter la LVB et la LVC dans une LEA (Langues étrangères appliquées) par exemple, de favoriser leur cursus post bac, ou d'intégrer certains cursus spécifiques.

Et où, en dehors de l'établissement, ces enseignements peuvent-ils leur être proposés ?

Sans parler des points supplémentaires dans la part « contrôle continu » du Bac. Ni de l'apport et de l'aide que cela constitue pour les autres matières : **meilleure maîtrise de la langue, culture générale, vocabulaire, ouverture à l'Europe et au monde...**

D'ailleurs un beau projet de bilinguisme latin/espagnol aurait pu voir le jour, dans le cadre du dispositif Mare Nostrum (BO du 24 mars) : il était prêt...

Enfin parlons des postes - le sujet qui fâche- et oui, derrière les chiffres, il y a des humains, des élèves mais aussi des enseignants. Fermer des options c'est fragiliser, et à terme fermer des postes, et donc générer des changements importants dans les équipes, ce qui induit un manque de stabilité qui nuit surtout aux élèves. C'est vrai aussi bien en espagnol qu'en lettres : en espagnol, un poste libéré par un départ en retraite a été gelé par le Rectorat, impossible d'être sûr qu'un enseignant viendra à la rentrée. Ce peut être un ou plusieurs stagiaire, contractuel. En Lettres, c'est exposer des classes à examen sans professeurs pendant plusieurs semaines ou à changer de professeurs durant l'année (nous en avons fait l'expérience cette année), le poste de Lettres classiques étant aussi rattaché aux Lettres Modernes et à la spécialité HLP. Ces deux matières ont d'ailleurs déjà perdu des postes au cours des dernières années (comme d'autres équipes). Ainsi, pour résumer, fermer une option c'est fragiliser toute une équipe et mettre en péril la scolarité d'élèves aux différents profils.

Alors, quelles alternatives ?

Non, nous n'allons pas essayer de vous inciter à fermer ou « dépouiller » une autre matière ou option pour sauver les nôtres : c'est contraire à nos valeurs et en contradiction avec nos convictions énoncées plus haut. Encore une fois chaque élève a, et mérite sa place.

Donc nous demandons :

- \* En tout premier lieu, que des heures soient réclamées au Rectorat.
- \* En second lieu, une égalité des moyens (nombre d'heures et de groupes) entre les options.

Merci de votre attention,

Les représentants enseignants élus au CA pour l'ensemble des disciplines.

## 2. l'organisation de cette fin d'année, en particulier la fin des cours et le planning des conseils de classe.

M Bertholet explique que le calendrier est maintenant défini et que les élèves peuvent parfois déjà voir des changements sur pronote. Une communication plus précise sera faite à l'ensemble des familles d'ici la fin de semaine. S'agissant des conseils de classe, les horaires ne sont pas encore définis précisément mais les jours sont maintenant repérés. M Detaeye communiquera les informations dans le courant de la semaine de rentrée.

Voici les informations principales à retenir pour tous les élèves :

Semaine des épreuves de spécialité (du 9 au 13 mai) : les cours sont banalisés les mercredi 11 et jeudi 12 mai pour tous les niveaux, afin de permettre l'organisation des épreuves de spécialité de terminale, les 2 après-midis. En début de semaine (lundi et mardi), les cours auront lieu normalement, sauf pour les élèves de terminale qui viendront uniquement lors des cours de spécialité qui seront en fait des révisions.

Événement festif en 2 parties : le lundi 23 mai, de 12h à 14h30, un concert festif (à préciser) sera organisé, avec l'idée d'une journée à thème. Par ailleurs un rassemblement des élèves de terminales est prévu le mercredi 1<sup>er</sup> juin de 10h à 12h pour marquer la fin d'année de manière détendue. Les élèves présents souhaitent un temps plus long, après ces 3 années compliquées pour leur génération. L'assemblée est assez favorable à la proposition mais les représentants des enseignants souhaitent consulter leurs collègues avant de se prononcer. Il faudra aussi réfléchir à l'organisation de cette matinée du 1<sup>er</sup> juin, afin de ne pas perturber le reste du fonctionnement du lycée. M Bertholet conclut en indiquant que la décision doit être prise dans la semaine afin de pouvoir organiser au mieux l'évènement, dans les délais impartis.

Les conseils de classe :

2<sup>nd</sup>e : lundi 30 en journée et mardi 31 mai en soirée

1<sup>ère</sup> : jeudi 2 et vendredi 3 juin en après-midi

Terminale : mardi 7 juin, jeudi 9 et vendredi 10 juin, en soirée

Fin des cours :

1<sup>ère</sup> et terminales : vendredi 3 juin, puis une semaine de révision avec un grand oral blanc pour les terminales et des cours de français pour les 1<sup>ères</sup>.

2<sup>nd</sup>es : fin des cours le vendredi 10 juin. M Bertholet précise qu'au-delà, il souhaite proposer aux élèves de partir en stage en entreprise, notamment pour les élèves se destinant aux voies technologiques.

Dates et lieux d'examen : Les épreuves écrites auront toutes lieu au lycée. Concernant les oraux, ceux de français (1<sup>ère</sup>) se dérouleront au lycée aussi. Par contre les oraux de terminale auront lieu au lycée du Granier, à la Ravoire.

Formation secourisme PSC1 : de nombreux élèves souhaitent se former (près du tiers des élèves) et M Bertholet espère pouvoir mettre en place ces formations en juin, selon la disponibilité des formateurs.

#### IV QUESTIONS DIVERSES

- 1. Question FCPE : Serait-il possible de planifier les commissions, notamment éducatives et de discipline, qui sont en général le matin, à des horaires plus compatibles avec les contraintes professionnelles des parents ?**

M Bertholet explique la difficulté à trouver des créneaux, notamment soirée du fait des nombreuses réunions déjà existantes. A cela peut aussi s'ajouter une certaine urgence. Il propose d'y être particulièrement attentif pour les conseils de discipline et d'être plus souple pour les commissions éducatives dans la mesure où les remplaçants sont potentiellement plus nombreux.

La séance est levée à 19h55.